

## Education - Attribution de subventions à des associations

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes, de manière à apporter une participation au fonctionnement de certaines associations qui oeuvrent dans le domaine éducatif :

Associations	Obtenu en 2008	Proposition 2009
PEP 25 (Pupilles de l'Enseignement Public)	1 500 €	1 500 €
PEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)	659 €	659 €
FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques)	1 978 €	1 978 €
SAPAD 25 (Service d'Aide Pédagogique A Domicile)	1 525 €	1 525 €

Il est également proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'Association «35 LEZ'ARTS DANS L'ÉCOLE» une subvention de 3 000 €. Il s'agit de contribuer au démarrage d'un projet artistique et culturel autour de l'opéra au sein de l'école élémentaire Brossolette.

L'objectif est de développer «chez tous les élèves l'aptitude à l'expression, la sensibilité (en découvrant que le corps est un instrument à explorer pour souffler, dire et chanter, courir, danser et jongler, ...) le sens de l'observation et le sens critique».

Il y est fait appel à un groupe d'intervenants associant musiciens, danseurs, comédiens, chanteurs, plasticiens, photographes pour aboutir à une création collective.

La base du travail est constituée par le conte lyrique «l'enfant et la nuit» (musique de Franck VILLARD, livret d'Olivier BALAZUC).

L'action se déroule durant le temps scolaire ; aussi l'Éducation Nationale est-elle sollicitée pour apporter sa contribution financière de même que des entreprises privées. Ces dernières ont en partie répondu favorablement.

Ce projet ambitieux est intéressant en ce qu'il prévoit d'engager sur un travail artistique de longue haleine un même groupe d'enfants du CP au CM2, soit sur une durée de 5 années. Il permettra non seulement d'ouvrir les enfants à divers champs culturels donc à de nouveaux horizons, mais aussi de les engager dans une aventure artistique complémentaire au travail pédagogique réalisé en classe.

Il a également pour objectif à terme de s'adresser à toutes les classes depuis le CP jusqu'au CM2, sous réserve d'obtention des financements nécessaires.

C'est pourquoi il est proposé d'encourager son démarrage.

Une instance de concertation est mise en place pour examiner son avancement, apporter éventuellement les correctifs nécessaires et envisager la suite.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 8 662 €, sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces attributions de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les attributions de subventions proposées.

Mme FELLMANN n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.*